

HABITAT

ÉCONOMIE

DÉPLACEMENTS

ENVIRONNEMENT

AGRICULTURE



PLUi-14

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL & D'HABITAT



Ma Communauté
de Communes

SEMINAIRE DE
LANCEMENT –
Compte-rendu

Chapitre 1 : Introduction



Dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H Aunis Sud un séminaire de lancement à destination des élus du territoire a eu lieu sur la commune de Saint-Georges-du-Bois le 25 janvier 2017. Ce séminaire avait pour objectif d'introduire la démarche d'élaboration de ce document, d'en expliquer les étapes et notions clés et d'initier une dynamique de réflexion avec l'ensemble des élus du territoire.

La rencontre s'est déroulée en deux temps :

- Présentation en plénière des points clés de la démarche et questions interactives
- Définition des forces/faiblesses/opportunités d'évolution du territoire à l'aide d'un mur d'expression

Le présent compte-rendu vise à faire la synthèse des questions, remarques et avis exprimés par les élus présents.



Chapitre 2 : Synthèse des échanges

I. Echanges en plénière

- 🗨️ Où en est-on vis-à-vis du nombre de constructions autorisées fixé par le SCoT ? Les enveloppes prévues n'ont-elles pas déjà été consommées ?

Il va y avoir un bilan du SCoT notamment sur ce point afin d'évaluer l'atteinte ou non d'un certain nombre d'objectifs et la mise en œuvre des orientations définies. Quoiqu'il en soit les PLU, et demain le PLUi-H, doivent être compatibles avec le SCoT en vigueur. Ce rapport de compatibilité implique de ne pas aller à l'encontre des orientations formulées par le SCoT et de tendre vers les objectifs chiffrés qu'il fixe.

- 🗨️ Une conférence agricole sera-t-elle organisée dans le cadre de la démarche d'élaboration du PLUi-H ?

Pas à proprement parlé. Néanmoins, la Chambre d'Agriculture va entamer dans les semaines qui viennent la réalisation du diagnostic agricole du territoire d'Aunis Sud. Elle va pour cela contacter les communes et les professionnels du monde agricole qui seront donc concertés au cours cette phase et plus largement tout au long de l'élaboration du PLUi-H.

II. Mur d'expression

Dans un second temps, les élus présents, répartis en petits groupes, devaient identifier les forces et les faiblesses du territoire et exprimer leur vision d'Aunis Sud en 2030 au travers de post-it à disposer sur un mur d'expression.



Les élus participants identifient les forces suivantes (par ordre de récurrence) :

- Situation géographique attractive et positionnement stratégique ;
- Dynamisme démographique important et population jeune ;
- Diversité et offre en équipements ;
- Environnement rural affirmé, patrimoine et cadre de vie de qualité ;
- Tourisme ;
- Territoire connecté, interconnecté, voie ferrée, gare TGV ;
- Attractivité du territoire ;
- Tissu économique ;

- Foncier abordable.

Les élus participants identifient les faiblesses suivantes (par ordre de récurrence) :



- Mobilité/transport : qualité des routes, offre en transports en commun ou modes doux, embouteillages ;
- Manque d'emploi, de dynamisme économique ;
- Dispersion de l'habitat, déficit de logements locatifs et d'offre hôtelière ;
- Armature du territoire perçue comme une faiblesse : manque de pôles structurants, déséquilibre Est/ouest, taille du territoire, trop de petites communes ;
- Déficit en matière d'équipements structurants (culture et sport) et de services notamment de santé ;
- Consommation d'espace et atteinte aux continuités écologiques.

Enfin les élus participants évoquent plusieurs adjectifs pour définir Aunis-Sud en 2030 :

- Un territoire dynamique, accueillant et attractif ;
- Une qualité de vie, une ruralité voulue, choisie ;
- Un territoire créateur de richesse/ 0 chômeur ;
- « Banlieue » de La Rochelle ;
- Autonomie énergétique ;
- Territoire connecté sur le plan des transports mais aussi au sens large (numérique...).

